

ZOOM

Les effectifs salariés et la masse salariale progressent en 2021

Les effectifs salariés continuent de progresser en 2021

L'année 2021 est marquée par une reprise progressive des activités économiques après la crise. Les effectifs salariés continuent de progresser. Ils s'établissent à 173 139 postes en moyenne, soit 5,6 % de plus qu'en 2020. La hausse est supérieure à celle de l'année 2020 (+ 1,1 %). Les effectifs sont nettement supérieurs à leur niveau d'avant-crise (+ 6,7 %).

Effectifs salariés, masse salariale et salaire moyen par tête en 2021

	Niveau	Glissement annuel (en %)	Evolution par rapport à 2019 (en %)
SMPT* (en €/mois)	2 311	6,6	1,3
Masse salariale (en M d'€)	4,8	12,4	8,0
Effectifs salariés	173 139	5,6	6,7

* Salaire moyen par tête

Le salaire moyen par tête (SMPT) connaît une hausse de 6,6 % en glissement annuel, après les baisses de 2020 (- 5,0 %) et de 2019 (- 0,5 %). Il s'établit désormais à 2 311 euros par mois, et est supérieur à son niveau d'avant-crise (+ 1,3 %).

La masse salariale, soumise à cotisations sociales, s'établit à 4,8 milliards d'euros. Elle progresse de 12,4 %, après la baisse de 3,9 % en 2020. Cette progression est portée par la hausse de 5,6 % des effectifs salariés, et celle du salaire moyen par tête de 6,6 %.

La masse salariale est désormais supérieure à son niveau d'avant-crise (+ 8,0 %).

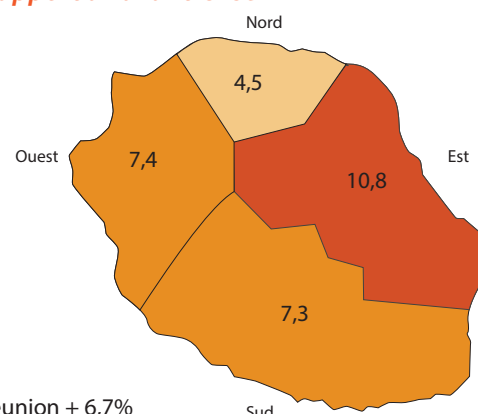
La hausse des effectifs salariés par rapport à l'avant-crise se retrouve dans toutes les zones d'emploi de La Réunion.

La zone Est affiche la plus forte progression (+ 10,8 %). Les hauses d'effectifs dans les secteurs de la construction, et des autres services hors-intérim expliquent cette forte progression.

L'Ouest et le Sud affichent des progressions similaires (respectivement de + 7,4 % et de + 7,3 %). Les hausses sont portées principalement par le secteur des autres services hors-intérim. Le secteur de l'intérim connaît toutefois les plus fortes progressions dans les deux zones : + 14,5 % dans l'Ouest et + 17,8 % dans le Sud.

Le Nord connaît la plus faible progression (+ 4,5 %). L'agriculture, la construction et l'intérim y affichent notamment un repli de leurs effectifs (respectivement de - 1,4 %, de - 3,2 % et de - 2,9 %).

Evolution des effectifs salariés par rapport à l'avant-crise



La Réunion + 6,7%

4,5 - 6

6 - 8

10 - 10,8

Source : URSSAF, Dares (effectifs intermédiaires)

ZOOM

La hausse des effectifs de 2021 se retrouve globalement dans différents secteurs d'activité

La progression des effectifs est principalement portée par deux secteurs du tertiaire hors-intérim : le secteur de « l'administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale » ainsi que le secteur des « activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien ». Ils progressent respectivement de 11,3 % et de 10,5 % par rapport à l'avant-crise.

Le secteur de la construction porte également la hausse des effectifs en 2021. Les effectifs du secteur progressent de 9,1 % par rapport à 2019, et de 5,7 % sur un an après la hausse de 3,3 % en 2020.

Les effectifs du **secteur du commerce** repartent à la hausse après la baisse de 0,3 % de 2020. Ils augmentent de 3,3 % sur un an, et sont 3,0 % plus élevés que leur niveau d'avant-crise.

L'**hébergement-restauration** connaît également une reprise de ses effectifs après la baisse de 1,7 % de 2020. Ils progressent de 6,8 % en glissement annuel, et sont 5,0 % supérieurs à leur niveau d'avant-crise.

Le **secteur de l'intérim** connaît la plus forte hausse de ses effectifs en glissement annuel. Les effectifs du secteur augmentent de 20,4 % sur un an (soit près de 800 postes supplémentaires), après la baisse de 8,9 % en 2020. Le niveau de 2021 dépasse de 9,7 % son niveau d'avant-crise.

Niveau et évolution des effectifs salariés par secteur d'activité (NACE 17)

Secteurs (NACE 17)		Niveau	Structure (en %)	Glissement annuel (en %)	Evolution par rapport à 2019 (en %)
AZ	Agriculture, sylviculture et pêche	3 118	1,8	8,1	7,9
C1-DE	Industrie	18 657	10,8	3,0	4,0
C1	Fabrication denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac	7 025	4,1	3,4	3,9
C2	Cokéfaction et raffinage	0	0,0	0,0	0,0
C3	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	761	0,4	0,2	-5,0
C4	Fabrication de matériels de transport	105	0,1	-3,0	2,4
C5	Fabrication d'autres produits industriels	6 567	3,8	3,8	5,0
DE	Industries extractives, énergie, eau, gestion déchets et dépollution	4 199	2,4	1,9	4,6
FZ	Construction	17 338	10,0	5,7	9,1
GZ-RU	Tertiaire hors-intérim	129 251	74,7	5,4	6,6
GZ	Commerce	31 914	18,4	3,3	3,0
HZ	Transports et entreposage	12 858	7,4	1,8	0,6
IZ	Hébergement et restauration	10 214	5,9	6,8	5,0
JZ	Information et communication	3 678	2,1	0,7	0,0
KZ	Activités financières et d'assurance	6 420	3,7	2,2	4,9
LZ	Activités immobilières	2 438	1,4	3,0	2,7
MN_HI	Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	22 911	13,2	7,4	10,5
OQ	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	29 485	17,0	7,4	11,3
RU	Autres activités de services	9 333	5,4	10,0	12,0
Intérim	Intérim	4 775	2,8	20,4	9,7
TOTAL		173 139	100,0	5,6	6,7



Traitement statistique

Les données exploitées dans le cadre de ce bilan emploi 2021 sont calculées à partir des séries trimestrielles de l'emploi. Les informations sont donc provisoires étant donné que les séries annuelles consolidées sont en cours de fiabilisation. Ces dernières feront l'objet d'un stat'ur bilan 2021 spécifique dès que les données seront consolidées et fiabilisées par l'Urssaf Caisse Nationale.



ACTUALITÉS

100 % Santé : des soins pour tous, 100 % pris en charge

L'accès aux lunettes, aux soins dentaires et aux aides auditives a longtemps été marqué par des restes à charge importants, se traduisant par des renoncements aux soins.

L'objectif de la réforme 100 % Santé, déployée depuis 2019, est d'améliorer l'accès aux soins en mettant à disposition du grand public des prothèses dentaires, des aides auditives ainsi que des lunettes (montures et verres) prises en charge à 100 %, c'est-à-dire sans reste à charge pour les patients. Il s'agit d'une réforme majeure pour le quotidien des Français.

Une offre accessible au grand public

Le public éligible à la mesure est large et comprend tous les assurés ayant souscrit un contrat de complémentaire responsable. NB : 98 % des bénéficiaires d'un contrat complémentaire santé sont couverts par un contrat responsable1.

Des paniers de soins spécifiques

Cette réforme a fait l'objet d'une concertation avec les professionnels des secteurs concernés, permettant de définir de nouveaux paniers de soins et équipements :



Un panier «100 % Santé» pour les prothèses dentaires, les aides auditives et l'optique, des soins et équipements intégralement remboursables par le plafonnement des prix et le renforcement de la prise en charge par l'AMO (Assurance Maladie Obligatoire) et l'AMC (Assurance maladie Complémentaire).

Dans le domaine dentaire uniquement, **un panier «100 % Santé»**, par le plafonnement des honoraires de facturation. Dans ce cas, il peut y avoir un reste à charge modéré pour l'assuré en fonction des conditions de remboursement prévues par son contrat d'assurance dentaire.

Un panier de soins à tarifs libres s'ils le souhaitent, les assurés peuvent choisir des prestations hors paniers à prix ou honoraires plafonnés.



Le bilan du déploiement

Tous les objectifs sont atteints pour 2021 avec 43 % des équipements vendus sans reste à charge.

		100 % prothèses dentaires	100 % aides auditives	100 % optique médicale
Résultats 2021	En % (*)	69 %	70 %	42 %
	Nombre de bénéficiaires	54 680	1 744	80 354
Cibles 2022		45 %	40 %	20 %

(*) Part des équipements vendus sans reste à charge sur le total des équipements

Les retraités des Régimes Général et Agricole en 2021

Régime Général y compris ex travailleurs indépendants

Retraités
97 432
dont **20 688**
bénéficiaires
de l'ASPA

Progression de 4 % par rapport à 2020 contre 1 % en France.
Part des bénéficiaires de l'ASPA : 21,3 % des retraités.

Nouvelles
attributions
6 773

Age moyen
de départ
à la retraite
64,3 ans

Age moyen de départ à la retraite en France : 62,1 ans

La dynamique de vieillissement de notre population (papy-boom), est **bien plus marquée qu'au National**, où les générations du papy-boom sont déjà majoritairement parties en retraite. Ainsi les retraités résidant à la Réunion fin 2021 ne représentent que 0,7 % de la population totale de retraités mais le nombre de nouveaux retraités de 2021 de la Réunion représente 1,05 % de l'ensemble des nouveaux retraités.

Cependant, l'effet du papy-boom sur la relative jeunesse de nos retraités reste modéré eu égard à des carrières locales moins consistantes qu'en France hexagonale. Conséquence, les assurés ont tendance à repousser leur date de départ en retraite.

Prestations
versées
773,2 millions d'€
Montant versé
au titre de l'ASPA
138,5 millions d'€

64,9 % des retraités sont exonérés des cotisations et prélèvement (contre 28,7 % en France).

Montant de la
pension moyenne
(carrière complète)
1 047 €

Montant de la pension moyenne en France : 1 123 €, soit 26,5 % des retraités à la Réunion contre 39,7 % en France.

Age moyen
des retraités
73,5 ans
 **72,7 ans**
 **74,2 ans**

Age moyen en France : 74,6 ans

Régime Agricole

Retraités **16 217**

+ 0,04 % par rapport à 2020
6,6 % bénéficiaires du FNS ou de l'ASPA

Prestations versées
67,7 millions d'€

17,1 % des retraités sont exonérés des cotisations et prélèvements

Montant moyen
retraite **338,01 €**

Age moyen des
retraités **76,1 ans**

Revue éditée par la CGSS de La Réunion.

Directeur de publication :
Benoît SERIO - Directeur de
rédaction : Christophe
CAMBONA - Rédaction Zoom,
Actualité, Chiffres : Directions
Recouvrement & Affaires
Juridiques/Santé/Retraite &
Action Sociale.
ISSN : en cours

